

Décision

Générale

colonial

Décision n° 81 concernant la solde du cheikh Moussé Djirich, cadi d'Ali-Sabieh, . portée de 625 à 1.500 frncs.

n° 81

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1947

Date de publication
31 janvier 1947

Date du numéro
31 janvier 1947

VISAS

Le Gouverneur de In Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable À la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 766 du 25 septembre 1943 nommant cheikh Moussé Djirich Issa Fourlaba, cadi d'Ali-Sabieh,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

La solde mensuelle du cheikh Moussé Djirich, eadi d'Ali Sabieh, est portée de 625 à 1.900 francs à compter du 1er janvier 1947. Art. 2,— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera,

Le Gouverneur.P.H, SIRIEX.